



VersaillesGrandParc
communauté de communes

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
MARDI 13 OCTOBRE 2009 A 20H00

PRESIDENT : Monsieur François de Mazières

Sont présents : M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Pierre-Yves STUCKI (représentant de M. Jean-Jacques LASSERRE) M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI, M. Jean François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, Mme Martine ARNAL, M. Jean-Philippe MALLE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean Roch GAILLET Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Gilles CURTI (pouvoir de M. Ludovic JAMET), M. Philippe LEQUAIN, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Jean Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Edmond GRONDIN, M. Etienne ERASIMUS, M. Olivier FRAUDEAU M. Christophe BOLLENGIER, M. Arnaud MERCIER, Mme Magali ORDAS, M. Roland de HEAULME M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Absents excusés :

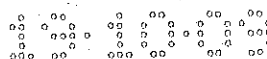
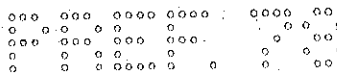
M. Jean-Jacques LASSERRE représenté par M. Pierre-Yves STUCKI
M. Ludovic JAMET, pouvoir à M. Gilles CURTI

Secrétaire de séance : Monsieur Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 5 octobre 2009
Date d'affichage de la convocation : 6 octobre 2009
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de membres présents : 32

Le président a fait une présentation du pôle de compétitivité « le vivant et la ville » qui se décline sur 3 axes principaux :

- Prévention, gestion et suivi des pollutions et impacts environnementaux d'origine urbaine**
- Ingénierie écologique et services écologiques en milieu urbain**
- Programmation urbaine et économie des services écologiques pour le milieu urbain**



2009.10.01 : Approbation d'un bail à construction pour le bâtiment de la pépinière d'entreprises et autorisation donnée au Président pour le signer

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) *approuve le bail à construction avec la ville de Versailles pour le bâtiment de la pépinière d'entreprises ;*
- 2) *autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit bail et tout document s'y rapportant.*

Le projet de délibération initialement numéroté 2009.10.02 et relatif à l'approbation des cartes de bruit stratégiques sur le territoire de Versailles Grand Parc est retiré.

2009.10.02 : Avenant n°2 au marché de collecte et de traitement des déchets toxiques avec la société SEPUR

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) *approuve les termes de l'avenant n°2 relatif à la prolongation jusqu'au 31 mars 2010 du marché global de collecte et de traitement des déchets toxiques et relatif à l'intégration dans ce marché des prestations de collecte et de traitement pour les communes de Bois d'Arcy et de Bièvres ;*
- 2) *autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant et tout document s'y rapportant ;*
- 3) *dit que les dépenses sont inscrites au budget de la communauté de communes Versailles Grand Parc à l'article 611 « Contrats de prestations de services avec des entreprises ».*

2009.10.03 : Approbation du dossier de consultation des entreprises et lancement de l'appel d'offres relatif à la collecte et au traitement des déchets dangereux des ménages sur le territoire de Versailles Grand Parc

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) *décide de passer une procédure d'appel d'offres à bons de commande pour assurer la collecte et le traitement des déchets dangereux des ménages ;*
- 2) *adopte à cet effet le dossier de consultation des entreprises* ;*
- 3) *donne pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant pour signer le marché à intervenir et tout document s'y rapportant ;*
- 4) *donne pouvoir à Monsieur le Président ou à son représentant pour signer le marché négocié qui pourrait être mis en œuvre en cas d'appel d'offres infructueux ;*
- 5) *dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits de la communauté de communes en section de fonctionnement (imputation 611 « contrats de prestations de services avec des entreprises »).*

2009.10.04 : Avenants relatifs au remplacement des indices ICHT-TS1, ICHT-TS2 et N3600 dans les formules de révision des prix de différents marchés publics

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) approuve les termes des avenants* à passer aux marchés de la communauté de communes Versailles Grand Parc dont la formule de révision comporte les indices ICHT-TS1, ICHT-TS2 et N3600 afin de les remplacer à la suite de leur suppression ;
- 2) autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdits avenants et tout document s'y rapportant ;
- 3) dit que les dépenses sont inscrites au budget de la communauté de communes Versailles Grand Parc aux articles : 611 « Contrats de prestations de services avec des entreprises », 2188 « Autres immobilisations corporelles », 6156 « Matériels », et 60628 « Autres fournitures non stockées ».

2009.10.05 : Avenant n°3 au contrat « barème D » de programme de durée relatif au soutien de la collecte du verre conclu avec Eco-Emballages

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

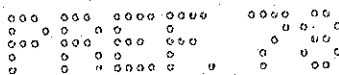
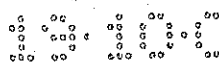
- 1) approuve les termes de l'avenant n°3 au contrat « barème D » de programme de durée relatif au soutien de la collecte du verre conclu avec Eco-Emballages ;
- 2) précise que ledit avenant porte sur l'intégration dans le contrat des nouvelles règles de recensement de la population, entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2009, conformément au décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;
- 3) autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer cet avenant et tout document s'y rapportant.

2009.10.06 : Avenant n°2 à la convention pour la reprise des papiers recyclables issus des collectes sélectives des ménages conclue avec UPM Kyemmene France Etablissement Chapelle Darblay

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) approuve les termes de l'avenant n°2 à la convention conclue avec UPM KYEMMENE France Etablissement Chapelle Darblay relatif à l'augmentation, de 45 à 68 € HT/tonne, du prix de reprise des papiers recyclables issus des collectes sélectives des ménages ;
- 2) autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant et tout document s'y rapportant ;
- 3) dit que les recettes sont inscrites au budget de la communauté de communes Versailles Grand Parc à l'article 70388 «Autres redevances et recettes diverses ».

Pour le Président,
par délégation,

Alain FAUVEAU
Directeur Général des Services